

CGV, MODALITÉS D'INSCRIPTION & INFORMATIONS PRATIQUES VISITES PARTICULIERS 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLAUSE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Mon Jardin Nourricier (dénommé ci-après « MJN ») et de son client particulier (dénommé ci-après « le visiteur ») dans le cadre de la vente des prestations de visites commentées. Toute prestation accomplie par MJN implique donc l'adhésion sans réserve du visiteur aux présentes conditions générales de vente et modalités d'inscription.

CLAUSE N° 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Les visites commentées proposés par MJN ont pour objectif de sensibiliser le public aux pratiques de l'éco-jardinage. La durée de la visite est de 1h30.

CLAUSE N° 3 : CONDITIONS D'USAGE

Le visiteur s'engage à respecter les règles d'hygiène (notamment celles liées à la crise sanitaire), de sécurité et de présence.

CLAUSE N° 4 : PRIX

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise d'inscription. Ils sont libellés en euros et HT (non assujetti à la TVA).

MJN s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de l'enregistrement de l'inscription.

- Le prix des visites programmées est consultable sur www.mon-jardin-nourricier.fr
- Dans le cas des visites organisées sur demande, le forfait minimum sera de 45 € si le total des inscriptions est inférieur à ce montant.

CLAUSE N° 5 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

CLAUSE N° 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Les visites programmées par MJN sont payables le jour de la visite, soit par chèque (à l'ordre de « Noëlle Guillot »), soit en espèce, pas d'arrhes demandées.

Pour les visites organisées sur votre demande et sauf indication différente mentionnée sur la proposition commerciale ou la facture, le règlement des arrhes et du solde des visites s'effectue :

- soit par chèque (à l'ordre de « Noëlle Guillot ») ; soit en espèce ; soit par virement bancaire (uniquement en cas de règlement anticipé de la totalité du montant), le RIB est alors fourni avec la facture.
- Lors de l'enregistrement de l'inscription, le visiteur devra verser 50 % du montant de la visite au titre des arrhes. Le solde sera versé le jour de la visite. Le règlement des arrhes par chèque sera encaissé dans les 15 jours précédents la visite. En cas de règlement avec un bon cadeau, celui-ci sera débité du montant des arrhes dans les mêmes délais.

CLAUSE N° 9 : ANNULATION

Pour les visites programmées par MJN, à défaut d'un nombre suffisant de participants (6 minimum), MJN se réserve le droit d'annuler par mail la visite jusqu'à 3 jours francs avant la réalisation de la prestation.

Les visites sur demande ne sont pas concernées par ce point, dans la mesure où le forfait minimum de 45 € sera facturé au demandeur même si le nombre d'inscrits est inférieur à 6 personnes.

Le visiteur peut demander le remboursement intégral sans frais et sans condition de ses arrhes jusqu'à un 15 jours francs avant la date de visite. Les sommes versées par le stagiaire seront alors intégralement remboursées, ou, le bon cadeau recredité.

En cas d'annulation de la part du stagiaire dans un **délai inférieur à 15 jours francs avant la date de la visite** (sauf cas de force majeure et sur justificatif uniquement), **la totalité des arrhes restera acquise à MJN** ou le montant des arrhes sera définitivement retiré du bon cadeau.

En cas d'interruption de la part du stagiaire au cours de la visite, ou d'arrivée

en retard, la totalité du prix de la prestation restera acquise à MJN.

CLAUSE N° 10 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de MJN ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure (alerte météo, évolution des dispositions liées à la crise covid-19, maladie...). À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Si une annulation intervenait dans ce contexte, les visiteurs seraient remboursés des sommes versées.

CLAUSE N° 11 : USAGE DES CONTENUS

Les contenus fournis dans le cadre des stages ou des visites (textes, illustrations, recettes...) **sont destinés à un usage strictement privé**. Toute diffusion, exploitation ou utilisation de ces contenus hors de ce cadre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux pourra engendrer des poursuites.

CLAUSE N° 12 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal d'Instance de Colmar.

MODALITÉS D'INSCRIPTION & INFOS PRATIQUES

COMMENT S'INSCRIRE

- **Pour les visites programmées par MJN** : inscription par mail ou téléphone en précisant votre nom, prénom, téléphone portable et adresse mail, nombre de visiteurs adultes, nombre de visiteurs enfants en précisant leur âge.
- **Pour les visites sur demande**, veuillez compléter, dater et signer le bulletin d'inscription en n'oubliant pas d'indiquer le nombre de participants. Renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné du chèque d'arrhes de 50 % du montant total à l'ordre de « Noëlle Guillot » par voie postale.
- Il est important de vous préinscrire par téléphone au 06 76 56 47 47 ou mail (contact@jardin-nourricier.fr) afin de vous assurer qu'il reste des places dans la visite programmée souhaitée, et de la disponibilité de MJN pour une visite sur demande.
- La visite organisée à votre demande ne sera définitivement validée qu'à réception de votre bulletin d'inscription dûment complété, daté, signé et accompagné des arrhes. À défaut de réception de votre inscription définitive 5 jours francs après votre préinscription, la visite sera annulée et le créneau libéré pour une autre visite, animation ou stage.
- Un mail de confirmation vous sera envoyé dès validation de votre inscription.

VISITEURS

Les visites programmées par MJN seront ouvertes à partir de 6 inscrits minimum et un maximum de 10 personnes. Les visites sur demande seront ouvertes, quel que soit le nombre d'inscrits dans la mesure où un forfait minimum s'applique. Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte et seront sous leur responsabilité.

LIEU

Les visites se dérouleront au domicile de Noëlle Guillot — 241 Remspach — 68610 LINTHAL. Un fléchage sur le Remspach est mis en place, un plan d'accès vous sera envoyé par mail. Nous vous invitons à être présent environ 5 minutes avant le début de la visite.

TRANSPORT ET ACCÈS

Il vous appartiendra de vous rendre sur le lieu de la visite par vos propres moyens.

REPAS ET HÉBERGEMENT

Le repas n'est pas proposé. Nous proposons un gîte pouvant être loué que vous participiez à animation MJN ou non. Tarif, calendrier de disponibilité, photos, description et règlement disponible sur : www.mon-jardin-nourricier.fr onglet "Gîte"